|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
| cid:image001.jpg@01CF8174.287DB470 |  |
| **Communiqué de Presse**  |
| cid:182f8ccc26e7b8096ad90b7a1015fc3c |
|  |

   |





|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Position du CSEE concernant les Conclusions du Conseil sur l’éducation et la formation performantes des enseignants** Adoptée par le Bureau du CSEE le 2 juin 2014   Les Conclusions du Conseil sur l’éducation et la formation performantes des enseignants ont été adoptées par le Conseil de l’Union européenne le 20 mai 2014. Le CSEE, représentant 132 syndicats d’enseignants dans 45 pays, salue vivement le fait que les ministres européens de l’Education reconnaissent la nécessité d’améliorer la formation des enseignants.  Le Conseil de l’Education identifie à juste titre des facteurs tels que le besoin d’acquérir de nouvelles compétences et la nécessité de s’adapter au développement des nouvelles technologies, impliquant une amélioration de la formation des enseignants. Les organisations membres du CSEE en Europe ont mis en exergue les défis auxquels se heurtent les syndicats d’enseignants au niveau national, principalement engendrés par les répercussions de la crise économique et financière sur la formation des enseignants.  Les enquêtes menées par le CSEE  ont démontré que la crise avait un effet dévastateur sur le bien-être individuel et professionnel des enseignants, touchant essentiellement leurs salaires, leurs conditions de travail, ainsi que la durée et le coût de leur formation professionnelle initiale et continue. D’autre part, la profession enseignante compte des effectifs de plus en plus âgés, et leur recrutement ainsi que leur rétention au sein de la profession posent bon nombre de difficultés. C’est la raison pour laquelle les ministres de l’Education, avec le soutien de la Commission européenne, devraient analyser des facteurs tels que le statut et l’environnement de travail des enseignants, de même que les raisons qui poussent les enseignants en début de carrière à abandonner la profession. Bien que les partenariats et la création de communautés parmi les enseignants contribuent effectivement à améliorer la formation des enseignants, nous estimons que de profonds changements doivent être instaurés au travers de stratégies nationales efficaces pour attirer et former des enseignants hautement qualifiés et motivés, et assurer la poursuite de leur carrière au sein de la profession. Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, il est indispensable de garantir le financement durable de la formation des enseignants. Depuis le lancement de leur projet commun en matière de dialogue social et les recommandations conjointes qui y sont associées, les partenaires du Dialogue social sectoriel européen pour l’éducation, le CSEE et la FEEE, ont travaillé en coopération pour attirer les meilleurs candidats au sein de la profession enseignante. Les projets du CSEE concernant l’utilisation des TIC en vue de l’application de méthodes pédagogiques novatrices ont formé la base des recommandations formulées par l’organisation pour lutter contre l’abandon scolaire précoce via l’utilisation de ces nouvelles technologies. Le CSEE a mené de nombreux travaux sur la formation des enseignants, notamment sur les moyens d’améliorer l’exploitation des TIC en vue d’appliquer des méthodes pédagogiques innovantes , ainsi que sur le recrutement et la rétention du personnel.  En conséquence, nous estimons que, outre les employeurs et l’ensemble des parties prenantes de l’éducation, les syndicats d’enseignants sont, eux aussi, en mesure de fournir des informations pertinentes aux gouvernements et aux institutions de formation en vue d’améliorer la formation des enseignants. Pour notre part, nous considérons qu’il est indispensable de mener efficacement le dialogue social, tant au niveau européen que national, si l’on souhaite garantir un enseignement de haute qualité en Europe, et nous exhortons les gouvernements à agir dans ce sens. Nous sommes également conscients du problème des jeunes enseignants diplômés qui abandonnent la profession. Nous estimons que la Commission européenne et le Conseil de l’Union européenne devraient s’investir dans la recherche de moyens destinés à améliorer la formation initiale et la phase d’intégration professionnelle des enseignants, sur la base du rapport de la Commission européenne : Définir des programmes d’intégration professionnelle cohérents et applicables à l’ensemble du système pour les enseignants en début de carrière : un manuel pour les responsables politiques . Une bonne acquisition de l’ensemble des compétences pertinentes en matière de formation des enseignants dépend de la durée, de la qualité, du coût et du niveau de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants. Elle dépend aussi de la qualité des formateurs. Nous estimons qu’il n’existe pas suffisamment de statistiques pertinentes disponibles au niveau européen (Eurydice ou Eurostat) pour les éléments susmentionnés, ni pour d’autres facteurs tels que le nombre d’heures consacrées au développement professionnel, les obligations dans ce cadre, le prix des cours payés par les différents intervenants (Etat, écoles, enseignants), la pertinence des programmes de formation, etc. Le CSEE juge indispensable que la Commission européenne mène des recherches approfondies sur la formation initiale et le développement professionnel continu des enseignants afin de combler ces lacunes. En outre, nous souhaiterions voir figurer une référence à la formation professionnelle initiale et continue dans les priorités futures du Cadre stratégique 2020 de la Commission européenne pour l’éducation et la formation. A cet égard, nous souhaiterions que des recommandations spécifiques par pays soient formulées dans le cadre du Semestre européen, sur l’investissement en faveur de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants. Enfin, nous prions instamment les ministres de l’Education et des Finances de maintenir leurs investissements dans l’éducation, en particulier dans la formation professionnelle initiale et continue des enseignants afin de réaliser l’objectif qui consiste à garantir aux enseignants une formation efficace et de haute qualité.    |
|  |
| cid:5cfee623bf795d0215ca9b761e029a12cid:image002.png@01CF8174.287DB470 |  | **Le Comité syndical européen de l’éducation (CSEE)** représente 132 syndicats d’enseignants et 11 millions d’enseignants dans tous les pays d’Europe, dont 4,2 millions d’enseignants dans l’UE, tous niveaux d’enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l’éducation au niveau de l’UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l’**Internationale de l’Éducation,** la fédération mondiale des syndicats d’enseignants. Adresse e-mail : *secretariat@csee-etuce.org*Téléphone : +32 (0)2 224 06 92  |  |  |